



LE MUNICI' par le Hôtel de VILLE SAINT-CLET

4, rue du Moulin, Saint-Clet

Téléphone : 450 456-3363 | info@st-clet.com

www.st-clet.com

JANVIER 2023



CAMP DE JOUR 2023

Horaire

Le camp de jour sera offert du lundi au vendredi de 6 h 45 à 17 h 45, **du 26 juin au 18 août 2023.**

Tarification du camp de jour 2023

Tarifs hebdomadaires pour les résidents de Saint-Clet

1 ^{er} enfant	120 \$	
2 ^{ième} enfant	110 \$	
3 ^{ième} enfant	100 \$	
Tarif hebdomadaire pour les non-résidents		150 \$

Aucuns frais additionnels pour activités spéciales ou frais de garde

LE NOMBRE DE PLACES AU CAMP DE JOUR SERA LIMITÉ POUR L'ÉDITION 2023 ET LES RÉSIDENTS DE SAINT-CLET AURONT PRIORITÉ POUR LA PREMIÈRE VAGUE D'INSCRIPTIONS.

INSCRIPTIONS

En ligne pour les résidents de Saint-Clet

Du mercredi 15 mars au vendredi 24 mars 2023

En ligne pour les résidents de Saint-Clet et non-résidents

*Si les places ne sont pas toutes comblées dans la première vague d'inscriptions

Du mercredi 29 mars au dimanche 2 avril 2023

Après les inscriptions et le traitement de votre dossier, une facture vous sera envoyée. Le paiement est possible seulement une fois la facture reçue.

La balance doit être acquittée AVANT LE 5 JUIN 2023 SANS EXCEPTION.

Le paiement en ligne est possible via certaines institutions bancaires. Paiements en personne à l'hôtel de ville en argent comptant, par chèque, et par débit acceptés durant les heures de bureau :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Vendredi de 9 h à 12 h 30

Mercredi le 22 mars, le bureau sera ouvert exceptionnellement de 18 h à 21 h pour les paiements et pour toutes questions et informations concernant le camp de jour.



Demandes d'accompagnement pour les enfants résidents de Saint-Clet ayant des besoins particuliers

Une demande d'accompagnement est obligatoire pour les enfants vivants avec une limitation cognitive ou physique. Le programme d'accompagnement s'adresse aux enfants qui nécessitent un suivi particulier et qui ont de la difficulté à s'intégrer à un groupe ou suivre des consignes par exemple en raison d'un handicap physique, un diagnostic d'autisme, TDA ou d'hyperactivité.

Pour être admissible au programme d'accompagnement, l'enfant doit être capable de s'intégrer aux activités régulières du camp de jour et il doit être dans l'intérêt de l'enfant de fréquenter le camp de jour. Il est important de préciser qu'il ne s'agit ni d'un service spécialisé, ni d'un service de répit ou de gardiennage.

Les demandes d'accompagnement se feront en ligne du 15 février 2023 au 3 mars 2023. Plus de détails à venir sur notre site web et notre page Facebook.

La Municipalité se réserve le droit de refuser une inscription au camp de jour en raison d'un manque de ressources d'accompagnateurs de camp de jour.

